

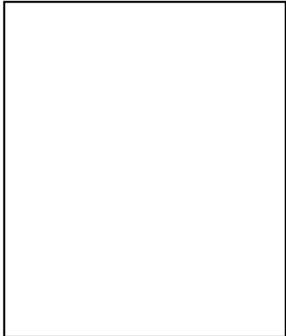
Secourisme – Surveillance sauvetage aquatique – Enseignement des métiers de la natation et du sport- Sauveteurs Secouristes du Travail –
Formateurs

Association déclarée à la préfecture de Meurthe-et-Moselle, comme organisme de formation de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport
Statuts déposés le 08/02/2008 à Nancy, avec parution sous le n°: 20080012 au journal officiel.

DOSSIER D'INSCRIPTION

« PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI
DE FORMATEUR DE FORMATEURS
(PAEF-F)

DU 14 AU 20 SEPTEMBRE 2020
LA TRANCHE SUR MER



BULLETIN D'INSCRIPTION

Photo d'identité

**UNITE D'ENSEIGNEMENT FORMATEUR DE FORMATEURS « PAEF F »
14 au 20 SEPTEMBRE 2020**

Identification du stagiaire

Mr Mme Mlle

Nom :

Prénom : Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Tél personnel : Professionnel :

E-mail :

Titulaire de la PICF ou équivalent délivrée le : Par :

Titulaire de la PAEF : PSC PS SSA délivrée le

..... Par :

Date de la FC :

Taille du Polo : S M L XL XXL XXXL

Financement : Organisme de financement Personnel Associatif

Adresse de facturation :

Date prévue d'arrivée : Dimanche 13 septembre 2020 avant 18h00

Lundi 14 septembre 2020 avant 8h30

REGLEMENT INTERIEUR A OBSERVER LORS DES FORMATIONS

ARTICLE 1 : Toute personne suivant une formation au sein du CNF de la FNMNS est couvert par une assurance pour l'activité nommée pendant les heures de formation.

ARTICLE 2 : Toute personne suivant une formation doit fournir un dossier d'inscription complet. Ce dossier est à envoyer au CNF de la FNMNS - Maison des sports 13 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE.

ARTICLE 3 : Toute personne en formation se doit de respecter le matériel qui lui est mis à sa disposition pendant la durée de la formation.

ARTICLE 4 : Toute personne en formation se doit de garder une attitude digne et responsable, compatible avec l'esprit du sauvetage et du secourisme. Elle s'engage à suivre régulièrement la formation qu'elle a entreprise.

ARTICLE 5 : Toutes convocations, renseignements, informations, et conseils seront transmis par INTERNET (mail). Le candidat s'engage à répondre à toute convocation et demande de renseignements faites par courriel ou par téléphone.

ARTICLE 7 : Le CNF s'engage à donner fournir les RIF RIC correspondant à l'unité d'enseignement visée.

ARTICLE 8 : Toute formation commencée est due sauf empêchement majeur apprécié par le bureau directeur du CNF.

ARTICLE 9 : L'inscription à la formation fera l'objet d'un dépôt de garantie d'un montant de 700 € en chèque et par personne. En cas d'annulation d'inscription, la somme sera encaissée et non remboursé à partir de 15 jours avant le début de la formation.

ARTICLE 12 : En cas de non respect du présent règlement, le bureau directeur du CNF se réserve le droit de prononcer l'exclusion de l'adhérent sans aucun remboursement.

Signature du candidat

↳ Pré-requis

Etre majeur

Cette unité d'enseignement est accessible à toute personne titulaire de la formation PIC de formateur et une PAE spécifique à l'enseignement dispensé et à jour de la formation continue ou l'équivalent.

↳ Composition du dossier pour la PAE FDF

- 1 photos d'identité
- 1 demande manuscrite du participant mentionnant nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse postale et mail, numéro de téléphone ainsi que ses motivations.
- 1 Copie du PIC formateur, 1 copie de la ou les PAE et de l'attestation de formation continue.
- 1 règlement intérieur signé
- 1 chèque de dépôt de garantie pour la formation d'un montant de 700 €

↳ Lieu de formation

CENTRE DE MER BELLEVUE, avenue de l'Atlantique 85360 LA TRANCHE-SUR-MER

Début du stage : **Lundi 14 septembre à 9h00**

Fin du stage : **Dimanche 20 septembre à 17h00**

↳ Matériel à prévoir

Vous serez en possession du matériel suivant :

- ✓ Un ordinateur portable dans la mesure du possible (Plus que nécessaire)
- ✓ Crayon
- ✓ Bloc note
- ✓ Papier
- ✓ Crayon
- ✓ Surligneur et tout le matériel que vous trouverez utile
- ✓ Clé USB

↳ Tarif

Pension complète (sauf hébergement la veille et le lendemain si besoin)

	UE PAE FDF
Membres de la FNMNS Pension complète	1100 euros
Extérieurs Pension complète	1300 euros

↳ Objectif du stage

L'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs et concepteur et encadrement de formation » a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de la formation de formateurs.

En particulier, à la fin de l'unité d'enseignement PAEF-F, l'apprenant doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, élaborés et validés par une autorité d'emploi, et en utilisant ses compétences de formateur, de dispenser :

- l'enseignement relatif à l'acquisition des compétences de formateur telles que définies dans l'arrêté du 8 août 2012 susvisé ;
- des formations relatives à la contextualisation des compétences de formateur à un domaine particulier et défini par une unité d'enseignement de pédagogie appliquée à un emploi.

↳ Durée de la formation

La durée minimale est fixée à 55 heures pour la PAE FDF

↳ Compétences et jury

La formation à cette unité d'enseignement est dispensée par une équipe pédagogique dont la composition est fixée par l'autorité d'emploi assurant la formation.

Cette équipe pédagogique est composée de formateurs, dont l'un est nommé comme responsable pédagogique par son autorité d'emploi.

Chaque membre de l'équipe pédagogique doit être détenteur du certificat de compétences de « formateur de formateurs » ainsi que du certificat de compétences de « conception et encadrement de formation ».

L'évaluation sommative de l'apprenant est réalisée de façon continue et porte sur :

- sa maîtrise des compétences de formateur telles que définies en annexe I de l'arrêté du 8 août 2012 susvisé, d'une part ;
- sa capacité à contextualiser les compétences précitées au domaine particulier de la formation de formateurs.
- élaborer une action de formation à visée certificative ;
- Encadrer une équipe pédagogique lors de la réalisation d'une action de formation.

L'évaluation de certification, obligatoirement associée à l'évaluation sommative, s'effectue en fin de formation. Elle atteste de l'atteinte par le participant de l'ensemble des compétences figurant en annexe I de l'arrêté du 17 août 2012.

[Arrivée des stagiaires](#)

Pour les personnes arrivant la veille et partant le lendemain de la formation, si vous souhaitez que nous vous réservions une nuit supplémentaire, il est impératif de réserver cette prestation par courriel au secrétariat du centre national de formation en le précisant sur votre bulletin d'inscription, le montant de cette prestation supplémentaire est de **35€**

Pour tous renseignements administratifs :

Tél : 03.83.18.88.37

E-mail : cnf.fnmns@orange.fr

Clôture des inscriptions le 01septembre 2020

Un nombre minimum de 08 stagiaires est nécessaire pour maintenir la formation

Un dossier incomplet peut entraîner le refus du candidat à la formation.